L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 29 JUILLET 1874. 47me Année.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 29 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, aux Nos. 101 et 103 de la rue des Magasins,—fauteuils.

Par S. Guinault, au coin des rues Dorgenois et St-Bernard,—une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co—au. No 26 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie et "notions."

Entence—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

La nouvelle politique de Grant.

Il est de mode aujourd'hui dans la presse, de chercher des informations à toutes les sources et de frapper à toutes les portes pour être à même de publier quelque chose de nouveau sur les questions les plus intéressantes de l'époque. De là ces entrevues de rapporteurs avec les hommes notables de la politique, surtout avec les hommes qu'on suppose bien informés soit par leurs relations avec l'autorité supérieure, soit par leur affiliation avec les côteries influentes. De là aussi ces publications qu'on lit toujours avec plaisir parce qu'elles portent sur le fond des choses, qu'elles le pénètrent même et l'éclairent d'un jour au quel très souvent on ne s'attendait pas. Il est vrai que des démentis sont quelquefois donnés à ces sortes de rapports qui sentent un peu la chronique, mais ces n'en sommes pas surpris. Les chroniqueurs sont toujours indiscrets et c'est par leurs indiscrétions qu'ils intéressent, et c'est justement ce qu'on recherche dans leurs récits. Les rapporteurs le savent et ils ne sont pas plus étonnés que nous de lire ensuite dans les journaux, qui n'avaient pas reçu leurs confidences, que leur version est apocryphe, qu'elle ne contient rien de sérieux, rien d'authentique et qu'elle est entièrement imaginaire. Ces rectifications quelque peu indirectes ou timides et le plus souvent mal accentuées, atténuent la crudité ou la franchise de la chronique et suffisent pour tirer d'embarras les hommes notables que les rapporteurs ont mis en scène. Mais de cette manière d'éclairer les situations il ne reste pas moins beaucoup de choses, très sérieuses parfois, et de grande valeur.

Ainsi il y a quelques jours, un journal de Géorgie publiait le compte-rendu fort intéressant d'une conversation que son rapporteur avait eue avec l'ex-général confédéré Gordon, représentant son Etat au sénat fédéral. Il faisait dire au général Gordon que le Président Grant, plus fort qu'on ne le pensait, plus dans le cas où il viserait à remplir un troisième terme présidentiel, à être porté exclusivement par le parti radical; que son ambition était désormais d'être le candidat du peuple tout entier, noble ambition sans doute et qui lui a été inspirée par son grand succès de 1872, succès qu'il peut attribuer et qu'il attribue à sa popularité personnelle et non à celle des radicaux dont la faiblesse depuis a été si fortement mise en lumière par le résultat de presque toutes les élections qui ont eu lieu dans les Etats.

Il est clair d'après ces résultats que l'esprit public a sérieusement changé depuis la dernière élection présidentielle et que la plateforme négrière, qui a suffi pour battre la concurrence de Greeley, ne suffirait plus aujourd'hui pour assurer le succès de la troisième candidature de Grant ou celle d'aucun autre. Cet te nuance n'a pas été échappé au rapporteur de l'entrevue avec Gordon et c'est sur ce point particulier lient que le général a insisté et que son interlocuteur a fait peser le poids de ses notes. Ce journaliste est nécessairement un homme de sens, et comme un homme de sens aussi, il devait s'attendre à des dénégations ou à des contradictions partielles.

C'est ce qui est arrivé, mais le fond reste et le but est atteint. On sait d'après cela que Grant veut courir une troisième fois pour la présidence, non comme candidat radical, mais comme candidat national, et cela est confirmé par une lettre de l'ex-gouverneur Hébert qui a été dans ces derniers temps un des plus intimes visiteurs de la Maison Blanche, et qui se montre aussi fort avancé dans la connaissance des secrets du grand pacificateur militaire et politique de l'Union.

Nous avons aujourd'hui à faire entrer en ligne de compte l'exposé d'une entrevue d'un rapporteur du Charleston Courier, avec le sénateur Robertson qui, de son côté, ajoute un nouveau poids aux dires du général Gordon, bien qu'il n'ait pas été question de candidature. Les intentions qu'il suppose à Grant et ses vues nouvelles à l'égard du Sud font penser, en effet, que Grant tient beaucoup à devenir un homme du peuple tout entier et qu'il vise sérieusement à faire croire qu'il a rompu les liens les plus forts qui l'attachaient au parti radical.

Ainsi, d'après le sénateur Robertson, le Président est entièrement dégoûté de ce qui se passe au Sud, et libéral hautement qu'il faut que le parti radical se purifie ou qu'il tombe. Le Président n'entretient pas des troupes dans la Caroline du Sud pour y appuyer le gouvernement d'Etat, mais seulement pour assurer l'exécution des lois du gouvernement général. A ce sujet, le Président s'est expliqué franchement et a dit qu'il vaudrait beaucoup mieux voir ce gouvernement d'Etat passer entre les mains du parti démocrate, que de le voir continué par l'équipage corrompu qui l'a conduit sur de pareils écueils.

Cet aveu est considérable; Grant ne l'eut pas fait, il y a six mois, dit le sénateur Robertson, et quant à l'avocat-général Williams, son langage n'est pas moins fort. Il a déclaré que dans le cas où le gouvernement corrompu de la Caroline du Sud serait continué, si les contribuables de l'Etat refusaient de payer les taxes, les Etats-Unis ne prêteraient pas leur assistance pour en faciliter la collection; il a ajouté que le Président ne permettrait jamais aux troupes des Etats-Unis d'intervenir en pareil cas. Tout ce que le gouvernement a à faire, c'est de protéger ses citoyens dans l'exercice de leurs droits; il ne donnera pas son appui aux coquins qui volent le peuple et gaspillent les fonds publics.

Mais voici quelque chose de plus significatif encore, c'est même décisif: le sénateur Robertson, après une conversation avec le Président, sur les élections de la Caroline du Sud, se croit autorisé à dire que si les mêmes hommes sont réélus ou si leurs successeurs ne sont pas meilleurs, le Président refusera de reconnaître le gouvernement en retirant les troupes qui seraient demandées pour pouvoir collecter les taxes, et l'abstention fédérale en ce cas serait le signal de la chûte du gouvernement de la Caroline.

Cette politique nouvelle est nécessairement inspirée par l'ambition d'une troisième candidature, soutenue par tous les partis, c'est-à-dire par le peuple des Etats Unis. Mais en laissant de côté cette candidature, nous voyons dans ces divers rapports quelque chose qui, pour nous est décisif, nous le répétons. Si les élections de novembre nous sont défavorables et qu'elles aient pour résultat le succès d'hommes aussi ignorants, aussi pervers, aussi corrompus que leurs devanciers sous l'ère radicale, nous refuserons de payer les taxes et si l'on veut nous forcer à les payer, ce sera à nous de repousser la force par la force, sans avoir à craindre l'intervention des Etats-Unis. Alors la libération nous paraît prochaine et certaine.

Ne renvoyez jamais au lendemain
Ce que vous pouvez faire tout de suite.
Montez-vous donc immédiatement
D'un billet de Loterie.

Ne renvoyez jamais au lendemain
Ce que vous pouvez faire tout de suite.
Montez-vous donc immédiatement
D'un billet de Loterie.
C'est un très sage avis
Que nous vous donnons là.

UN REPRÉSENTANT FIDÈLE.—Tout en disant qu'ils ne veulent pas s'occuper du Sénateur West, nos confrères lui font encore trop d'honneur en reproduisant les misérables explications qu'il a eu l'audace de fournir à la Chambre de Commerce, et la Chambre de Commerce, en voulant bien lui prêter attention, s'est montrée elle-même d'une complaisance inouïe. Le général West n'est pas un personnage nouveau. Membre de la première Législature Warmoth, il se distingua parmi ceux qui étaient si bien disposés à faire danser les millions de l'Etat et qui jetèrent les fondements de cette dette énorme que Kellogg a écornée et dont les Roches veulent démolir le reste.

Ayant passé de la Législature au Conseil de ville comme administrateur des améliorations au moyen du renversement de cette charte, inventée par la Société des Propriétaires et confisquée par Warmoth au profit des radicaux, le général West s'appliqua à faire pour la ville ce qu'il avait fait pour l'Etat, à accumuler des dettes. Il était si hardi à cet égard qu'il fit trembler le maire Flanders dont l'esprit naturel d'économie et d'ordre se révoltait au tableau démesuré des dépenses que présentait chaque semaine le chef du département des améliorations. Mais les remontrances et les vétos redoublés du maire n'y faisaient rien. L'administrateur West n'y prenait pas garde et passait outre. On nous assure qu'en une seule année ses comptes s'élevèrent à $1,900,000, à six fois plus que les comptes du commissaire des rues sous l'ancien ordre de choses avant la guerre.

A quoi fut employé tout cet argent? On ne l'a jamais su, mais il arriva qu'à la première occasion qui fut offerte aux Chambres d'élire un Sénateur pour les Etats-Unis, le général West fut élu d'emblée, sans concurrence et sans difficulté.

L'homme qui a joué ce tour là a bien pu jouer celui qu'on lui reproche à l'égard du Canal St. Philippe. Nous trouvons même étonnant qu'il ait daigné donner quelques explications à la Chambre de Commerce quand il ne répondait que par le silence du dédain aux scrupules et à l'indignation du maire Flanders.

Le général West n'a qu'une sensibilité, celle de l'intérêt personnel. C'est là sa loi suprême. Il aurait fallu pour faire réussir le projet du Canal prendre des arrangements avec cet illustre représentant qui remplit au Sénat des Etats-Unis le rôle qu'y remplissait M. Kellogg. Qui sait si après M. Kellogg, il ne sera pas gouverneur de la Louisiane? Autrefois on naissait du gouvernement au Sénat, aujourd'hui on passe du Sénat au gouvernement. C'est bien malheureux!

CONSTITUTION DE LA BOURSE DU COTON A LA NOUVELLE-ORLÉANS.— Nous avons reçu un exemplaire de cette constitution adoptée le 24 janvier 1871 et révisée en 1872 et 1873. Le but principal de la Bourse du Coton est de régler les différends entre les membres, d'établir de justes et équitables principes, des usages uniformes, des règlements et règles pour les classifications, qui gouvernent toutes les transactions concernant le commerce du coton; d'acquérir, de conserver et de répandre toutes les informations qui s'y rattachent et généralement d'améliorer les intérêts du commerce du coton en augmentant les facilités et le volume des affaires de coton dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Bourse du Coton est donc pour cet Etat une institution par excellence.

CONCERTS D'ÉTÉ.—Nous apprenons du professeur Rob. Meyer qu'un concert d'été de vendredi prochain un des meilleurs programmes de la saison sera offert aux amateurs de musique. On trouvera ce programme dans notre numéro de vendredi. M. Meyer nous prie d'annoncer en même temps à nos lecteurs qu'il n'y aura pas de danse pour cette soirée. Nos remarques de dimanche dernier sur la danse s'appliquait seulement au concert d'hier soir.

RIZ DE LA NOUVELLE RÉCOLTE.—Il nous a été apporté hier un échantillon de riz de la nouvelle récolte provenant de l'habitation Woodhope, de la paroisse St-Charles, appartenant à M. Wm. Harris. Ce riz qui a été écalé à la Nile-Orléans, au Perseverance Mill, et qui est consigné à S. Fernandez & Co, 125 Vieille-Levée, est d'une admirable blancheur et paraît de qualité supérieure.

☞ Le nouveau bateau à vapeur "Empire" qui avait suspendu ses voyages pour cause de réparations, annonce aujourd'hui qu'il reprendra son service régulier, vendredi prochain, 24 du courant. Il est habilement commandé par le capt. Jaufroau assisté de J. C. Trémoulet, commis.

UN RESTAURANT A VENDRE.—On verra plus loin une annonce relative à un restaurant situé rue Dumaine, près du marché, qui est à vendre tout meublé. Cet établissement tient aussi une pension bourgeoise et est fort bien achalandé. Un chef habile y ferait fortune.

AMEUBLEMENT.—On dit que pour acheter des meubles à bon marché il faut attendre l'occasion de gens qui partent et qui veulent alors à tout prix soit à l'encan soit à l'amiable. Mais il n'est plus besoin d'attendre aujourd'hui quand le magasin de M. Jos. Hubbard est là, au coin des rues Rempart et Perdido, vous offrant des meubles de tout genre, tout neufs et très solides à un prix plus bas que tous les prix connus jusqu'ici.

Trois gros lots de $10,000
C'est fort beau, assurément.
Trois gros lots de $10,000
C'est fort beau, assurément.
Trois gros lots de $10,000
C'est fort beau, assurément.
Savez-vous que peut-être
Un de ces gros lots
Sera le vôtre
Le 1er Août?

Le *Figaro* publie la lettre suivante:

A monsieur de Villemessant, rédacteur en chef du FIGARO.

Mon cher ami,

Si je suis votre collaborateur pour la critique des théâtres, je ne suis pour la politique que votre lecteur assidu. C'est en cette qualité que j'ai été frappé ce matin des inexactitudes que j'ai cru reconnaître dans les fameuses lignes d'un autre filets où la personne de M. Rouher est mise en jeu.

Avant de faire un appel, qui est toujours entendu, à votre loyale impartialité, j'ai cru devoir corroborer mes renseignements personnels et mes souvenirs anciens en recueillant non-moins les impressions de M. Rouher à ce sujet.

C'est donc en connaissance de cause et avec toute certitude, que je suis en mesure de rétablir la vérité sur deux faits essentiels.

D'abord en ce qui concerne la saisie des presses verbaux d'un rédaction ou comité, dont M. Mansard était le secrétaire, il n'y a pas le moindre doute; mais le comité d'hommes politiques, composé de cinq à quinze personnes, parmi lesquelles figurent, avec des députés de l'appel au peuple, MM. le duc de Cambacérès, le duc de Fazzano, le duc de Persigny, le comte de Rougé, le duc de Mouchy, qui sont des hommes d'ordre comme aussi avec le prétendu comité central lequel, je le répète et l'affirme, n'existe pas et n'a jamais existé. La réunion, absolument légale, dont M. Rouher aime à s'entourer pour éclairer sa marche politique, n'a jamais manifesté son existence en dehors du petit salon de la rue de l'Elysée; il n'a jamais été écrit en son nom ni une lettre, ni une circulaire. Elle est donc et reste complètement en dehors du débat soulevé à la tribune par M. Cyprien Girerd.

Quant aux papiers de Cercay, je puis vous certifier que les Prussiens n'ont trouvé dans cette modeste résidence, qu'ils ont pillée et dévastée, que les papiers personnels de M. Rouher, comprenant ses titres de propriété et ses notes de travail. Une seule pièce quasi diplomatique, mais non officielle, s'était glissée parmi les papiers de M. Rouher; mais elle était relative à une négociation intime entre M. Benedetti et M. de Bismarck, et celui-ci n'avait rien à apprendre.

Les papiers d'Etat dont M. Rouher pouvait être le dépositaire avaient pu être mis d'urgence en lieu sûr, et si ces papiers de famille n'ont pu être préservés, à qui la faute, sinon à l'émeute du 4 septembre qui ne permit pas de les faire rentrer en temps utile dans Paris?

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

Auguste VITU.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Pelican Social Club.

Les membres du Pelican Social Club se sont réunis hier et ont élu les officiers suivants:

C. Laresche, président; F. Martin, vice-président; H. Taquino, secrétaire; Z. Simon, assistant-secrétaire; A. Lopez, trésorier; C. Arou, E. Garcia, et E. Martin, membres du comité d'arrangements; F. Martin, F. Goldenburg et Z. Simon, membres du comité exécutif.

Le Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans Mobile et Texas.

Un ordre de saisie, au nom de l'Etat, avait été lancé contre le département de l'Ouest de cette compagnie, comme on le sait, par la cour Supérieure de district présidée par M. Hawkins, et les shérifs des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Iberville, St. Martin, Lafayette, St. Landry et Calcasieu avaient reçu des instructions à cet effet, quand une injonction de la Cour de Circuit des Etats Unis, qu'on a fait revivre, est venu suspendre momentanément les procédures.

Hier, la Cour Supérieure de District, elle-même, à la requête de M. Frank Ames, l'un des créanciers du chemin, a lancé à son tour une injonction, faisant tout dans le *status quo* jusqu'à ce que l'affaire soit définitivement jugée et réglée.

West devant la Chambre de Commerce.

Le sénateur West qui s'est rendu odieux à toute notre population par son opposition au projet du canal du fort St. Philippe, s'est présenté, avant hier soir devant une assemblée extraordinaire de la Chambre de Commerce pour s'expliquer.

Il a parlé longuement, très longuement, mais son *plaidoyer* pour le défendre,—si nous pouvons nous servir de cette expression,—a été si faible, qu'à notre avis, en voulant s'excuser, il n'a fait que s'abîmer davantage.

Nous ne reproduirons pas ses arguments, qui sont d'ailleurs creux. M. West prétend que tout le *monde* sait combien il aime la Louisiane, et il a fait de longues tirades très pathétiques sur son bon vouloir et sur son désintéressement.

Hum, M. West n'a pas été adroit, car il aurait pu se dispenser de se parer de son patriotisme au pareil moment. Avons-nous besoin d'ajouter que personne n'a cru à la sincérité de M. West, pas même M. West lui-même.

Enquête sur un incendie.

Le 8 de ce mois le feu s'est déclaré dans une maison sise rue Clio No 153, habitée par Mad. Vve. Lisbone, et d'après certaines indices on en a eu tout lieu de croire qu'il avait été allumé par la main d'un incendiaire.

Les meubles de Mme Lisbone étaient assurés depuis le 14 décembre 1872 à la compagnie mutuelle pour $3,900, et une enquête a été faite hier devant le juge de paix Larrouche, à la demande du Bureau des assureurs.

Plusieurs témoins ont été entendus et leurs déclarations semblent incriminer les locataires.

Les deux plus importants, Joseph McCloskey, un membre de la compagnie Columbus No. 4, et Henry Langhoff ont nié que le feu ait été mis en trois endroits différents, au moyen de l'huile de pétrole et tous les meubles empilés dans l'appartement incendié afin d'être plus rapidement détruits.

L'enquête sera continuée aujourd'hui.

Une Querelle Sanglante.

Ayant-hier soir, vers neuf heures, deux hommes nommés Patrick Leahy et Louis Armand, employés dans la boulangerie de Mme Pougrove, rue Ste-Marie No. 180, entre Constance et Magazine, se sont pris de querelle, et Patrick Leahy s'emparant d'une bûche de bois en a porté un coup terrible sur la tête de Louis Armand, le blessant très grièvement.

Plusieurs personnes assistaient à cette triste scène, mais elles ne sont pas intervenues et elles ont voulu écarter l'affaire; mais un officier de police, hier matin, a appris par hasard ce qui s'était passé et a conduit le blessé à l'hopital de Charité.

Celui ci a refusé de faire un affidavit contre son agresseur et a déclaré qu'il attendrait qu'il fût guéri.

La blessure est très grave, nous dit on, car le crane a été fracturé.

Secours pour les incendiés.

Le maire Wilts a reçu encore hier des contributions se montant à $4,000 pour les victimes de l'inondation, ce qui porte à $210,433 34 le total des fondages secours.

Voici la liste:

Citoyens de Richmond	$ 98 62
Bijoutiers de New-York, par l'entremise de M. E. A. Tyler	472 00
Ville de San Francisco	4,400 00
Total	$ 4,900 62

Jeune Pickpocket.

Hier après-midi vers les deux heures et demie le policier H. Vanhorsen, de la police métropolitaine, a arrêté un jeune pick-pocket du nom de James Marshall, âgé de seize ans, qui est accusé par Mme Christina Davis de lui avoir soustrait la somme de $240 en greenbacks et en billets de $500, pendant qu'elle était au marché aux légumes. Le jeune Cartouche a été conduit à la station de la place Jackson, et de là à l'hôtel tenu par le capitaine Frémeaux, où il aura tout le temps de réfléchir sur son méfait.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wilts. Tous les administrateurs sont présents. M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes qui sont approuvées sans difficulté.

Le Bureau de Santé par l'entremise de son président, le docteur White, adresse une communication au Conseil pour lui exposer la nécessité de faire laver les rues avec l'eau des bornes-fontaines toutes les nuits pendant l'été, excepté quand il pleut, dans un but de salubrité.

Le docteur White suggère dans sa communication, qu'en employant douze hommes à ce travail dans le Premier District, huit hommes dans le Second et deux dans le Troisième, on obtiendrait un très bon résultat.

La communication est référée à l'administrateur du département des améliorations et à l'administrateur du département des édifices publics.

TEMPERATURE.— 21 juillet 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	81	27
12 M.	92	33
3 P. M.	94	34
6 P. M.	90	32

Nous voudrons bien gagner,
Disent nombre de gens,
Quelque chose à la Loterie.
Nous voudrons bien gagner,
Disent nombre de gens,
Quelque chose à la Loterie.
Mettez-vous donc vite en mesure,
De gagner quelque chose.
Il suffit de prendre
Un billet à la Loterie.

On se rappelle qu'au nombre des grands travaux dont le maréchal de Mac-Mahon annonçait l'exécution prochaine dans son discours au président de la chambre des communes, figurait l'établissement d'un chemin de fer de grande ceinture autour de Paris, qui aurait à la fois une destination commerciale et stratégique.

Le gouvernement avait pensé tout d'abord à procéder à la concession de cette ligne de fer par voie d'adjudication avec publicité et concurrence. Des considérations d'intérêt supérieur, principalement au point de vue militaire, auraient fait abandonner ce projet; le ministère des travaux publics aurait, paraît-il, reçu de nouveau, au nom de l'Etat, une convention avec les Compagnies de l'Est, du Nord, d'Orléans et de Lyon-Méditerranée, constituée en syndicat, et de leur concéder la nouvelle ligne qui servirait de complément naturel au chemin de fer de Ceinture *extra-muros*, à condition qu'elles s'engageraient à terminer sans subventions ni garanties d'intérêts, cette entreprise dans un délai de trois années.

Dans le cas où un arrangement intervierdrait entre ces nouvelles bases, le gouvernement, se fondant sur ce principe précédemment reconnu que la règle de l'adjudication publique n'est pas applicable au cas où une nouvelle ligne n'est que le prolongement ou le complément indispensable de chemins déjà exploités par des Compagnies existantes, saisirait très prochainement l'Assemblée nationale d'un projet de loi rédigé dans ce sens. De cette façon, la voie projetée pourrait servir à la construction rapide et économique des nombreux forts et ouvrages de campagne qui doivent couronner le pourtour de la nouvelle zone de protection de la capitale.

—Un grand nombre de gens seront peut-être surpris d'apprendre que malgré l'admiration sans bornes que les Anglais professent à l'égard de Shakespeare, Londres n'ait pas fait un grand écrivain, jusqu'ici, le moindre d'une statue. Le premier monument consacré à sa mémoire dans la capitale du Royaume Uni, vient d'être élevé au centre de Leicester-Square. Ce square, appartenant à M. Grant, vient d'être embelli magnifiquement par son propriétaire, qui en a fait présent à la ville. Il sera ouvert au public demain, 3 juillet.

LE CANAL DE SUEZ.

La lettre suivante a été adressée le 20 juin par M. Ferdinand de Lesseps à M. Malfitt Cochrane, membre de la Chambre des communes, dans le but de rectifier diverses assertions émises dans la séance du 26 du dit mois, et dont nous avons publié un résumé:

A M. Malfitt Cochrane, membre de la Chambre des Communes, à Londres.

Paris, le 20 juin 1874.

Monsieur,

Dans un moment où la Compagnie du Canal de Suez doit compter sur la bonne foi de l'opinion publique afin de se défendre contre des hostilités politiques, il est de mon devoir de ne pas laisser passer sans les rectifier des erreurs susceptibles de diminuer l'indépendance et une confiance qui, par ses seules efforts, a lutté contre tant d'obstacles pour apporter un bienfait au commerce du monde.

J'éprouve tout à fait votre désir de faire obtenir à l'Egypte des réformes judicieuses, dans le but de remplacer par la justice Parlibraire et inégrempe pratiquée en Orient, et dont on vient d'avoir un exemple frappant dans la violation du contrat de la Compagnie de Suez, provoquée d'ailleurs par la diplomatie britannique.

D'après le compte rendu de la Chambre des communes du 26 juin, il semblerait que l'on m'accuse de prétendre que "le canal de Suez doit être considéré comme français."

Vous avez insisté sur les dépenses qu'aurait faites l'Egypte et sur les peines qu'elle n'est données pour l'exécution du canal.

Sur le premier point, je réponds que jamais je n'ai prétendu que le canal de Suez devrait être considéré comme un canal français. Dans une réponse publiée dans le journal le Temps, le 11 juin, au sujet d'une allégation semblable, on trouve le passage suivant, qui n'a pu être contredit:

"Nous avons, dès le début de notre entreprise, abordé le pavillon égyptien sur nos maisons, sur nos ateliers, nos bateaux et dépêches, ce que n'aurait pas fait des Anglais s'ils avaient été les constructeurs du canal, ainsi qu'on le remarque en Egypte partout où ils ferment des établissements industriels ou autres."

Il est acquis à l'histoire que le mérite de l'œuvre du canal doit être porté au crédit de la France, tandis que l'opposition et les difficultés sont au débit de l'Angleterre.

Personne ne peut nier que les capitaux employés à la construction du canal sont presque exclusivement français. En le prouvant par des chiffres, je répondrai à votre seconde observation.

L'hospital social de la Compagnie était de 200 millions de francs. Le vice-roi d'Egypte, ayant égard à des craintes manifestées par la politique anglaise, me demanda de ne pas souscrire le tiers de l'ouverture de la souscription publique, de ne pas laisser former le capital entier par la France et d'en réserver une partie pour les sujets égyptiens.

Sur l'objection que le lui fis que si la souscription n'était pas entièrement couverte, elle serait nulle, il me déclara qu'il prendrait pour son compte la fraction que l'autre réservée si elle n'était pas souscrite par des capitaux universels.

La France souscrivit pour 113 millions de fr; le vice-roi d'Egypte, malgré les démarches qui furent faites auprès de lui pour l'engager à manquer à sa parole, accomplit fidèlement ses engagements à la règle. A défaut de souscriptions étrangères, la souscription égyptienne de 56 millions.

Son successeur, tourmenté par la politique anglaise, fut obligé de vendre à la Compagnie le canal d'eau douce, les terrains en dépendant, l'emploi des contingents d'ouvriers indigènes qui assuraient à l'avance l'exécution des travaux.

Comme il y aurait eu violation de contrat et spoliation s'il n'y avait pas eu indemnité, une compensation fut établie et payée. Elle s'élevait à 84 millions, et encore n'est-elle été inférieure à la perte réelle éprouvée par la Compagnie.

Plus tard, il a convenu à l'Egypte de demander à la Compagnie l'abandon de certains avantages qui lui étaient assurés par son contrat. Ces avantages ont été évalués à 30 millions de francs, pour lesquels le gouvernement d'Egypte a cédé à des capitaux français, qui ont remboursé sa dette, vingt-cinq années des coupons de ses actions.

De plus, la Compagnie a fait en France un emprunt de 100 millions de francs, accompli par les pertes de temps et les dommages qui lui ont été causés par la politique de votre gouvernement.

Les événements de 1870 1871 l'ont ensuite obligée à faire un nouvel et dernier emprunt de 20 millions de francs.

Conséquemment, il n'y a aucun doute qu'antérieurement ce n'est pas un capital français qui soient engagés dans l'entreprise du canal de Suez.

Vous citez avec raison que l'Angleterre profite de cette entreprise plus qu'aucune autre nation; il serait donc de la plus vulgaire justice qu'après avoir nié qu'elle pût désormais compter, après avoir nié qu'elle pût être assez profitable pour être entretenue, après avoir nié qu'elle pût rien payer à ses actionnaires, elle ne cherchât pas aujourd'hui à empêcher la rémunération de ces mêmes actionnaires.

Lorsque la municipalité de Londres me fit le rare honneur de m'accorder la franchise de la Cité, l'ancienne cité de Londres déclara que, si la France avait eu la persévérance d'exécuter le canal avec ses capitaux, l'Angleterre serait heureuse d'en payer les revenus. Il est probable que ce jugement ait été en désaccord avec ces loyales paroles.

Veuillez agréer, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

FERD. DE LESSEPS.

—On lit dans l'*Océan*, de Brest:

On nous informe qu'il y a en ce moment sur rade un yacht de plaisance, sans aucun pavillon, ayant à bord des officiers anglais, mêlés en civilisation, qui ensemble a été tout le long des côtes de France, en faisant